

PREAMBULE :

Eu égard aux impacts économiques et démographiques de la décision de restructuration de la Base Aérienne 901 de Drachenbronn en Elément Air Rattaché (EAR) à la BA 133 de Nancy, un dispositif d'accompagnement territorial a été mis en place sous forme d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD).

Le CRSD a été signé le 29 novembre 2016 et comporte 4 axes stratégiques :

- . le développement touristique
- . la dynamisation du tissu des TPE-PME : soutien aux projets d'investissement, développement d'un immobilier dédié, accompagnement du déploiement du Très Haut Débit
- . le soutien aux équipements liés à la BA 901 : école communale, piscine, station d'épuration/filtration
- . la coordination et le suivi de la mise en œuvre du CRSD en lien avec les collectivités et services de l'Etat concernés.

Le site de l'ancienne BA 901 s'étend sur une surface totale de 21 hectares, dont : la base vie (12 ha), la cité militaire (6 ha) et le terrain de sport (3 ha). Une part importante du CRSD porte sur la reconversion proprement dite du foncier bâti qui nécessite un transfert préalable de propriété au profit des collectivités. Une procédure de cession à l'Euro symbolique a été engagée courant 2019.

Par ailleurs, la CCPW a demandé le bénéfice d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) constitutive de droits réels sur environ 7 hectares de l'ancien casernement, de manière à pouvoir y procéder dès début 2020 à la déconstruction d'une partie du bâti pour les besoins d'un projet d'investissement dont l'objectif est la reconversion touristique du site.

Le développement d'un projet structurant en matière touristique est apparu dès l'origine comme un facteur d'attractivité de nature à favoriser un changement de l'image du territoire, à attirer un nombre important de visiteurs et à générer de l'activité et de l'emploi.

La réalisation de ce projet, porté par des acteurs privés, est programmée à partir de 2020.

ARTICLE 1 – ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS INSCRITES AU CRSD

Outre les 2 opérations d'étude d'impact INSEE et de diagnostic territorial qui sont soldées, le CRSD comporte 12 actions.

Neuf d'entre elles sont d'ores et déjà réalisées, ou poursuivent leur mise en œuvre dans les conditions financières inscrites au CRSD initial, ou sont dans l'attente :

F.A. 1.1 – Définition d'une stratégie touristique et d'outils de marketing

Cette action est engagée en totalité et réalisée à ce stade à hauteur de 50%.

F.A. 1.2 – Développement des infrastructures touristiques

La mise en œuvre de cette action n'a été réalisée que pour partie à ce stade.

F.A. 1.3 – Création d'un parc à thème innovant

Cette action est engagée et se poursuit suite à la décision d'investissement de la société allemande Erlebnis Akademie (EAK).

Cette société qui aura son siège social sur le site de l'ancien chenil militaire de la BA 901 implantera deux équipements :

- . un chemin des cimes et une tour panoramique, dont la réalisation est prévue au cours du 1^{er} semestre 2020, avec une ouverture au public à l'été 2020. La demande de permis de construire est déposée, et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sera adapté en conséquence.

La CCPW a engagé en octobre 2019 les travaux nécessaires à la viabilisation du terrain d'assiette du projet de chemin des cimes. En 2020, elle réalisera un parking public sur le site de l'ancien stade de la BA 901, dont elle procèdera à l'acquisition au dernier trimestre 2019.

- . un parc d'aventure, dont la réalisation est prévue à partir du 2^d semestre 2020 sur le site de l'ancien chenil militaire, avec une ouverture au public en 2021.

Dans la réalisation du parc à thème innovant et des autres équipements publics qui lui sont liés,

- . le conseil départemental accompagne la CCPW par contrat séparé

- . le conseil régional Grand Est pourrait apporter son soutien à la société EAK pour ces 2 projets

F.A.1.4 – *Projet de village Nature bien être*

Cette action est engagée en totalité.

F.A. 1.5 – *Adaptation du site de la BA 901*

Cette action a fait l'objet d'un premier engagement en septembre 2019.

Dans le cadre d'un appel à projets, une société allemande a fait connaître son intention de s'installer sur environ 7 hectares de l'ancien casernement. Cette implantation nécessite d'importants travaux préalables de déconstruction du bâti existant qui incombent à la CCPW. En fonction d'autres projets privés d'installation, des travaux supplémentaires de déconstruction, viabilisation et adaptation pourront s'avérer nécessaires.

Toutes ces opérations ne pourront démarrer que lorsque la CCPW disposera des autorisations nécessaires – ou de la maîtrise foncière.

F.A. 3.1 – *Rénovation de la piscine de Drachenbronn*

Cette action a été engagée et des travaux de mise en conformité ont été effectués.

F.A. 3.2 – *Relocalisation de l'école maternelle de la Cité Sud*

Cette action n'a pas encore été engagée.

L'école reste pour le moment en fonction. La décision concernant sa relocalisation est à ce stade prévue en 2021.

F.A. 3.3 – *Remplacement des filtres GEH de la station de traitement d'eau de Drachenbronn*

Cette action a été réalisée en 2017.

F.A. 4.1 – *Recrutement d'un chargé de mission pour 3 ans renouvelable un an*

Le recrutement a eu lieu le 1^{er} novembre 2017.

ARTICLE 2 – OBJET DU PRESENT AVENANT

Des évolutions intervenues depuis la signature du CRSD entraînent la nécessaire adaptation de trois actions du CRSD.

Les modifications à apporter à ces trois actions se traduisent par un redéploiement ou un abondement des crédits Etat (FRED) qui leur étaient initialement dédiés et font l'objet du présent avenant :

F.A. 2.1 – Construction d'un immobilier dédié aux TPE-PME

Cette action d'un montant total de 1 423 000 € était initialement cofinancée par l'Etat/FRED (744 000 €), la CCPW (459 000 €) et la région (220 000 €).

Compte tenu de l'évolution du projet de reconversion de la BA 901 et des recommandations de l'ADIRA, la dotation initiale de crédits FRED de 744 000 € peut être réduite à **600 000 €**.

Les 144 000 € rendus ainsi disponibles seront redéployés sur l'action *Aides à l'investissement productif des TPE-PME*.

F.A. 2.2 – Aides à l'investissement productif des TPE-PME

Cette action d'un montant total de 150 000 € est financée à 100% par l'Etat/FRED.

Cette action qui répond à un réel besoin est engagée : trois dossiers porteurs de 25 emplois potentiels ont été présentés au comité d'engagement *ad hoc*, et d'autres projets d'entreprises sont en cours.

117 000 € d'aides ont d'ores et déjà été versés.

Dans ces conditions, la dotation initiale de crédits FRED de 150 000 € risque de s'avérer insuffisante pour répondre aux besoins.

En conséquence, à l'abondement de 144 000 € redéployés de l'action 2.1 (cf. ci-dessus) sera ajouté un abondement complémentaire de 43 000 € en provenance de l'action *Accompagnement des entreprises dans leur transition numérique* - portant ainsi la dotation de cette action à **337 000 €**.

F.A. 2.3 – *Accompagnement des entreprises dans leur transition numérique*

Cette action d'un montant total de 160 400 € était initialement cofinancée par l'Etat/FRED (50 000 €), la CCPW (20 000 €), la CCOF (20 000 €) et le secteur privé (70 400 €).

Cette action a été engagée en partenariat avec la CCI et la CMA.

Il convient de constater que les besoins et les attentes des entreprises ont évolué depuis trois ans. Dans ces conditions, il ne paraît pas nécessaire de poursuivre une mise en œuvre au-delà des actions de sensibilisation et d'information qui ont été menées.

En conséquence, le solde des crédits FRED non utilisés, soit 43 000 €, sera redéployé sur l'action 2.2 (cf. ci-dessus).

ARTICLE 3 – DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

Les autres dispositions du CRSD demeurent inchangées.

ANNEXES

Sont annexées au présent avenant :

- Les fiches-actions F.A 2.1 , F.A 2.2 et F.A. 2.3 modifiées suite au présent avenant
- Le tableau financier du CRSD initial, pour mémoire
- Le tableau financier initial actualisé suite au présent avenant

Fait àle.....

Pour l'Etat, le préfet de la région grand Est, préfet du Bas-Rhin

...

Le président de la CCPW

...

Le président de la CCOF

...

Le maire de Drachenbronn-Birlenbach

...

Le président du conseil régional Grand Est

...

Le président du conseil départemental du Bas-Rhin

...

Le président du Parc naturel régional des Vosges du Nord

...